

déi Lénk

MOTION

4

Dépôt: Nathalie Oberweis

Luxembourg, le 24 décembre 2021

PL 7936

La Chambre des Députés

considérant :

- que le 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a déclaré que la maladie liée au coronavirus 2019 (COVID-19) était une pandémie mondiale ;
- qu'une réponse efficace à la pandémie de COVID-19 exige un accès rapide à des produits médicaux abordables, y compris des kits de diagnostic, des masques médicaux, d'autres équipements de protection individuelle et des ventilateurs, ainsi qu'à des vaccins et des médicaments pour la prévention et le traitement de patients dans une situation d'extrême nécessité ;
- que l'expansion rapide de la fabrication à l'échelle mondiale est une solution cruciale évidente pour faire en sorte que les produits médicaux soient disponibles en temps utile et soient abordables pour tous les pays dans le besoin ;
- qu'au niveau international, la lutte contre la pandémie exige un important effort de solidarité mondiale et un partage mondial sans entrave de technologies et de savoir-faire ;
- que l'Inde et l'Afrique du Sud ont introduit le 2 octobre 2020 une proposition à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui produirait l'effet que les obligations de ses membres découlant de certaines dispositions de l'*Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce* (APDIC) fassent l'objet d'une dérogation temporaire en ce qui concerne la prévention, l'endigement ou le traitement de la COVID-19 ;
- que la demande de l'Inde et de l'Afrique du Sud est entre-temps soutenue par une très large majorité des États du monde, alors qu'une minorité d'États, dont les pays membres de l'Union européenne, s'y oppose ;
- que 21 mois après le début de la pandémie, les approches basées sur des licences volontaires préconisées par certains pays se sont révélées insuffisantes à l'échelle mondiale pour permettre un approvisionnement suffisant et rapide en ce qui concerne les produits en faveur de la prévention, de l'endigement ou du traitement de la COVID-19 ;

- que les flexibilités prévues par l'accord de l'APDIC n'ont jamais été conçues pour faire face à une crise sanitaire de cette ampleur, sans compter que de nombreux pays ne disposent pas des capacités institutionnelles nécessaires pour utiliser ces flexibilités ;
- que notamment les licences obligatoires, délivrées pays par pays, au cas par cas et produit par produit, sont inadaptées de par la lourdeur de leurs procédures à faire face à la crise mondiale actuelle ;
- que l'initiative COVAX est certes utile et importante, mais malheureusement insuffisante, étant donné que seulement 800 millions de vaccins, à l'heure actuelle, ont pu être distribués à travers l'initiative COVAX pour une population cible estimée à 4 milliards de personnes ;
- que les gouvernements et les organismes de financement public du monde entier ont investi des sommes colossales en argent public pour soutenir la recherche-développement sur la COVID-19, en particulier en ce qui concerne les médicaments et les vaccins, et qu'au vu de la gravité de la crise mondiale, ces produits devraient être considérés comme un bien public mondial ;
- que la proposition de dérogation décrite ci-dessus représente une solution mondiale rapide, ouverte et automatique, qui permettrait une collaboration ininterrompue pour ce qui est de développer et d'intensifier la production et la fourniture des produits, et qui apporterait une réponse collective au défi mondial auquel tous les pays sont confrontés ;
- que l'administration américaine de Joe Biden est ouverte et soutient la levée des brevets depuis le mois de mai 2021 ;
- que le variant Omicron a été découvert fin novembre en Afrique du Sud, ce qui confirme encore une fois l'insécurité autour de nouveaux variants et l'urgence de l'accessibilité du vaccin dans le monde ;

invite le gouvernement:

- à soutenir la proposition de dérogation temporaire introduite le 2 octobre 2020 par l'Inde et l'Afrique du Sud à l'Organisation Mondiale du Commerce ;
- à entreprendre, au sein de l'Union européenne, toutes les initiatives possibles susceptibles à entraîner le soutien de l'Union européenne à la proposition de dérogation temporaire introduite le 2 octobre 2020 par l'Inde et l'Afrique du Sud à l'Organisation Mondiale du Commerce.

Nathalie Oberweis

Myriam Cecchetti